

**CCE DU 16 AVRIL 2008**

Le CCE du 16 avril avait deux points à l'ordre du jour. Le premier concernait l'examen du Plan de Sauvegarde de l'Emploi de Lyon et Saint-Germain-les-Arpajons, le deuxième avait pour objet la présentation de l'association « les compagnons des jours heureux » chargée maintenant de la gestion de nos deux centres de vacances.

***P.S.E des CD*** : Les élus de la CGT ont rencontré le personnel de Lyon vendredi dernier. Ils ont pris note des propositions et revendications du personnel et les ont défendues, lors du CCE, auprès de la direction générale. Le personnel de Lyon et aussi celui de Saint-Germain demandent tout simplement l'application du P.S.E de Saint-Menet pour régler le problème de la fermeture des CD. La direction s'est montrée attentive à l'écoute des élus CGT, au point qu'il aurait été sans doute possible de conclure, sans conflit, dès hier. Cependant, la CFDT ne l'a pas voulu et a préféré diligenter une nouvelle expertise...un nouveau CCE aura donc lieu le 6 mai.

***CENTRES DE VACANCES*** : Les dirigeants de l'association des compagnons des jours heureux étaient présents. Les élus ont posé de nombreuses questions et l'appréciation d'ensemble du comité est favorable.

Une réunion de travail est programmée vers le mois d'octobre afin de faire le point sur les sessions de l'été, mais aussi pour parler de l'avenir de Langrune et voir comment l'association pourrait offrir des places à nos enfants dans ses propres centres de vacances.

Par ailleurs, la CGT a profité de l'occasion de ce CCE pour rappeler à la direction que le transfert d'une délégation de gestion ne pouvait se faire qu'après avoir informé et consulté les instances représentatives du personnel et qu'à défaut cela était assimilable à un délit d'entrave. Le président du CCE a eu un petit coup de sang colérique...mais que l'on se rassure, pas de conséquences pathologiques...

Noisiel, le 17 avril